Nations Unies E/ICEF/2018/6*

Conseil économique et social

Distr. générale
12 février 2018
Français
Original : anglais

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conseil d'administration

Recueil des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2018

Décision		*Page*
	Première session régulière, du 6 au 7 février 2018	
2018/1	Descriptifs de programme de pays	2
2018/2	Rapport d'évaluation et suite donnée par l'administration, plan d'action relatif à la révision de la politique d'évaluation de l'UNICEF et plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018–2021	2
2018/3	Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2016 et rapport du Comité des commissaires aux comptes	3
2018/4	Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : programme de travail et projet de budget pour 2018	4

* Nouveau tirage pour raisons techniques (06 mars 2018).

18-02165* (F) 060318 060318

Merci de recycler

2018/1
Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Ghana, la Jordanie et la Mauritanie (E/ICEF/2018/P/L.1 à E/ICEF/2018/P/L.3) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 13 novembre au 1er décembre 2017 et que le descriptif de programme commun de pays, y compris le budget indicatif global, pour Cabo Verde (DP/FPA/OPS-ICEF/CCPD/2018/CPV/1) a été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 30 octobre au 17 novembre 2017, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays;

2. *Approuve* selon la procédure d'approbation tacite, et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, accompagné d'un budget indicatif global, concernant le Ghana, la Jordanie et la Mauritanie (E/ICEF/2018/P/L.1 à E/ICEF/2018/P/L.3) et le descriptif de programme commun de pays, accompagné d'un budget indicatif global, pour Cabo Verde (DP/FPA/OPS-ICEF/CCPD/2018/CPV/1).

Première session ordinaire
6 février 2018

2018/2
Rapport d'évaluation et suite donnée par l'administration, plan d'action relatif à la révision de la politique d'évaluation de l'UNICEF et plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018–2021

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport de synthèse sur les évaluations intitulé « Amélioration des interventions en cas d'urgence : synthèse des évaluations de l'action humanitaire réalisées par l'UNICEF sur la période 2010–2016 » et du résumé correspondant (E/ICEF/2018/4), y compris des constatations, conclusions et recommandations qu'il contient ;

2. *Accueille favorablement* la réponse de l'administration au rapport de synthèse sur les évaluations (E/ICEF/2018/5), y compris les mesures visant à améliorer les performances dans les contextes humanitaires et à renforcer les orientations générales et la programmation ;

3. *Prie* l'UNICEF de présenter au Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 2019, un rapport sur l'état d'avancement des mesures qu'il s'est engagé à appliquer dans la réponse de son administration au rapport de synthèse sur l'évaluation ;

4. *Accueille favorablement* le Plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018–2021 (E/ICEF/2018/3) ;

5. *Prie* l'UNICEF de continuer de faire fond sur les enseignements tirés des études, rapports d'évaluation et suites données par l'administration précédents en vue d'assurer l'efficacité des évaluations prévues ;

6. *Prie également* l'UNICEF de présenter, avec chaque rapport d'évaluation, une réponse officielle de l'administration accompagnée d'un descriptif des mesures prévues et d'un calendrier d'application ;

7. *Prie en outre* l'UNICEF de faire figurer dans le rapport annuel sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF une présentation détaillée de l'application des recommandations formulées dans les rapports d'évaluation et acceptées par l'administration à des fins de suivi, y compris toute difficulté rencontrée dans l'application ;

8. *Prie* l'UNICEF de chercher des solutions avec les autres organismes des Nations Unies pour mener des évaluations conjointes des programmations conjointes ainsi que du chapitre commun du Plan stratégique 2018–2021 ;

9. *Approuve* le plan relatif aux évaluations mondiales pour la période 2018–2021 ;

10. *Se félicite* des préparatifs de la politique révisée d'évaluation de l'UNICEF, y compris des projets de consultation des États Membres ; prie l'UNICEF de faire fond sur les décisions, évaluations, rapports et examens précédents pour renforcer l'indépendance, la crédibilité, l'efficacité, l'utilité de la fonction d'évaluation ainsi que les ressources employées ; et prie également l'UNICEF de présenter ladite politique pour examen et décision à la session annuelle de 2018.

Première session ordinaire
7 février 2018

2018/3
Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2016 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 (A/72/5/Add.3), ainsi que des recommandations relatives à des exercices antérieurs ;

2. *Note* l'opinion sans réserve formulée par le Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne l'UNICEF pour l'année 2016 ;

3. *Prend note* du constat du Comité des commissaires aux compte selon lequel, ces dernières années, l'UNICEF a pris des mesures pour améliorer le contrôle financier et la gestion de ses opérations ;

4. *Encourage* l'UNICEF à appliquer en priorité les sept principales recommandations d'audit relevées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

5. *Encourage également* l'UNICEF à appliquer intégralement les recommandations formulées dans les rapports précédents du Comité des commissaires aux comptes, et en particulier à redoubler d'efforts s'agissant des domaines concernés par des recommandations formulées à plusieurs reprises ;

6. *Prie* l'UNICEF de poursuivre ses efforts visant à prévenir et à détecter les cas de fraude, à étudier en profondeur les circonstances qui ont mené à ces fraudes

afin de réduire au minimum les risques futurs et à renforcer les mesures prises en vue de récupérer les fonds ;

7. *Prie* le Directeur exécutif d'apporter une réponse distincte aux principales constatations et recommandations figurant dans le rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes, et de soumettre ce rapport au Conseil d'administration, accompagné du rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes, à compter de la première session ordinaire de 2019.

Première session ordinaire
7 février 2018

2018/4
Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : programme de travail et projet de budget pour 2018

A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour l'année budgétaire 2018 (activités entreprises à des fins spéciales)

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* pour l'année budgétaire 2018 (du 1er janvier au 31 décembre) un budget pour les activités entreprises à des fins spéciales d'un montant de 223 millions de dollars, réparti comme suit ;

(En millions de dollars des États-Unis)

Charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes aux mises de fonds	105,0
Autres charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes à la collecte de fonds dans le secteur privé	64,4
Total des charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé	**169,4**
Charges à des fins spéciales (autres ressources) afférentes à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé	53,6
Total des charges à des fins spéciales	**223,0**

2. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Engager des montants conformément au récapitulatif de la colonne II du tableau 3 du document E/ICEF/2018/AB/L.1, et les réduire ou au contraire en engager davantage, sans dépasser ceux qui sont indiqués dans les colonnes I et III du même tableau, si le produit de la collecte de fonds atteint les niveaux indiqués dans les colonnes I et III ;

b) Réaffecter les ressources entre les différentes lignes budgétaires au titre des ressources ordinaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés ;

c) Engager des montants supplémentaires entre deux de ses sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2018 ;

3. *Invite* le Directeur général à identifier et à tirer parti des nouveaux marchés, le cas échéant, entre deux sessions et d'en informer le Conseil ;

4. *Prie* l'UNICEF de présenter, dans le cadre de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour la période 2018–2021, un examen des effets concrets de sa coopération non financière avec le secteur privé et, en 2021, un examen des résultats des fonds d'investissement.

B. Produits prévus au budget pour 2018

Le Conseil d'administration

Note que le montant des produits prévu au budget au titre de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2018 s'élève à 1,6 milliard de dollars, comme indiqué dans la colonne II du tableau 3 du document E/ICEF/2018/AB/L.1.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 105 millions de dollars aux fins de la mise de fonds pour 2018 ;

2. *Approuve également* l'ouverture d'un crédit de 16,9 millions de dollars (soit 10 % des crédits ouverts pour les activités entreprises à des fins spéciales au titre des ressources ordinaires, d'un montant de 169,4 millions de dollars) pour le mois de janvier 2019, à imputer sur le budget annuel consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2019.

Première session ordinaire
7 février 2018